

Avis et prises de position

Conseil des monuments et sites du Québec

Number 96, Spring 2003

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/15572ac>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Éditions Continuité

ISSN

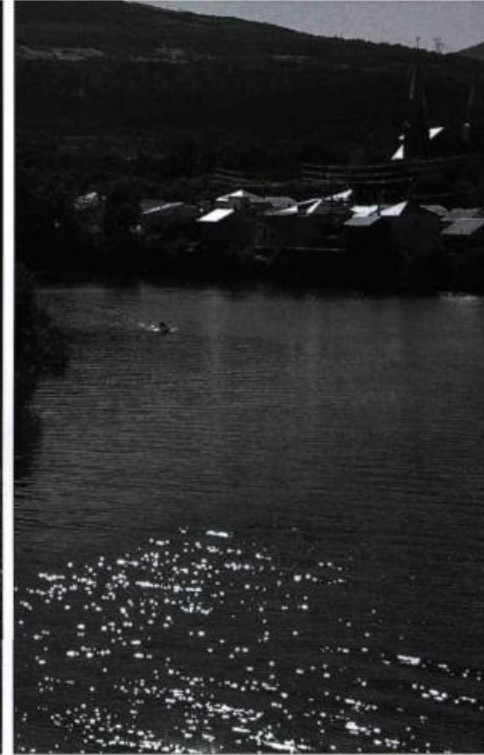
0714-9476 (print)

1923-2543 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this document

Conseil des monuments et sites du Québec (2003). Avis et prises de position. *Continuité*, (96), 64–66.



BONNE NOUVELLE POUR LES COURS D'EAU DU QUÉBEC !

L'année 2003 est l'Année internationale de l'eau. Voilà que la toute récente Politique nationale de l'eau du Québec tombe pile et s'inscrit dans une action mondiale importante en faveur de la protection de l'eau.

Annoncée en novembre 2002 par le ministre André Boisclair, au nom du gouvernement du Québec, la Politique nationale de l'eau est enfin une bonne nouvelle pour le patrimoine québécois. Le CMSQ, à plusieurs reprises au cours des dernières décennies, a en effet appelé le gouvernement québécois à une plus grande vigilance dans la protection des cours d'eau, qui participent d'une façon indéniable au paysage et au patrimoine québécois.

On se souviendra qu'en plus de prendre part à de nombreuses luttes pour assurer la pérennité de nos paysages culturels en bordure des cours d'eau (abandon des lignes de haute tension entre Grondines et Lotbinière, statut spécial pour le fleuve Saint-Laurent, contestation du projet de petite centrale aux chutes de la Chaudière, etc.), le Conseil des monuments et sites du Québec a déposé deux mémoires, l'un sur la question de la classification des rivières (1998) et l'autre sur la gestion de l'eau au Québec (1999).

RÔLE ET VISION DE L'ÉTAT

Dans ces documents, le CMSQ rappelait le rôle déterminant que joue l'État québécois dans l'avenir des cours d'eau, à la fois biens collectifs et éléments naturels porteurs de sens pour l'histoire du Québec. « Le gouvernement ne doit pas craindre de s'engager concrètement dans une démarche de conservation de nos rivières », y écrivait-on. Certaines propositions étaient énoncées pour en venir à une action valable et concertée : accorder un réel droit de parole aux citoyens et aux groupes de pression, soumettre la question de la classification des rivières à des audiences

publiques du BAPE, protéger les sites rupestres autochtones en bordure des cours d'eau, reconnaître la valeur patrimoniale exceptionnelle du fleuve Saint-Laurent, de ses rives et de ses paysages humanisés qui témoignent de siècles d'occupation du territoire, etc.

Selon le CMSQ, une politique de l'eau, du point de vue de la protection du patrimoine bâti (pris dans son sens large, c'est-à-dire qui inclut tout le paysage humanisé), doit :

- protéger et rendre accessibles les sites riverains comme éléments du patrimoine, sans égard aux impératifs économiques du moment (ex. : chutes de la Chaudière);
- assurer aux sites riverains urbains un traitement à la hauteur de celui réservé aux milieux ruraux et naturels;
- favoriser la protection des sites exceptionnels sur les plans culturel et perceptuel;
- faciliter la restauration de sites riverains spoliés.

DES ÉLÉMENTS PORTEURS D'AVENIR

Une étude rapide des faits saillants de la Politique nationale de l'eau fait ressortir les éléments porteurs d'avenir.

En avant-propos de la Politique, le premier ministre Bernard Landry annonce que le gouvernement du Québec désire « gérer cette richesse inestimable, dans une perspective de développement durable ». La Politique prévoit que l'État doit gérer la ressource aquatique dans le respect de son caractère patrimonial et avec la participation des citoyens. En ce sens, la Politique nationale de l'eau interpelle « l'ensemble des forces vives de la

*Une rivière du Saguenay et
la rivière du Gouffre à Baie-Saint-Paul.*

Photos : Linda Turgeon

société québécoise». Cette politique doit de surcroît s'arrimer «à plusieurs politiques sectorielles dont la Politique de la ruralité et la Politique du transport maritime et fluvial».

De son côté, le ministre André Boisclair affirme que le gouvernement entend reconnaître un statut particulier au fleuve Saint-Laurent qui, à ses yeux, est un milieu naturel remarquable avant d'être un élément clé de l'économie québécoise. Il souhaite un meilleur accès public aux plans d'eau.

Trois grands enjeux sont d'emblée énoncés :

- « 1) Reconnaître l'eau comme patrimoine collectif des Québécois;
- 2) Assurer la protection de la santé publique et des écosystèmes aquatiques;
- 3) Gérer l'eau de façon intégrée dans une perspective de développement durable. »

En d'autres mots, l'eau devrait échapper à toute gestion privée intempestive, les citoyens devraient en tout temps bénéficier d'une eau de qualité et l'accès public à des plans d'eau devrait être assuré pour les générations présentes et futures.

Trois orientations de la Politique sont plus spécifiquement liées à nos préoccupations patrimoniales : la réforme de la gouver-

nance de l'eau (révision du cadre juridique, développement d'outils légaux, gestion intégrée par bassins versants, information des citoyens, redevances pour l'utilisation de l'eau, présence sur la scène internationale), l'implantation d'une gestion intégrée du Saint-Laurent (statut particulier, gestion intégrée) et l'essor des activités récréotouristiques liées à l'eau (accès à l'eau, développement du tourisme nautique).

UNE OCCASION À SAISIR

La Politique nationale de l'eau fait une large place à l'engagement des citoyens sur une base locale et régionale. Elle cherche aussi un équilibre entre usage privé et accès public. Jusqu'à présent, le CMSQ a toujours défendu ces principes. L'application de cette politique devra intégrer des préoccupations patrimoniales aux actions qui en découleront. Au delà du seul patrimoine naturel, ces préoccupations devront se traduire par un souci de préserver les paysages culturels. Et il sera impératif d'arrimer cette politique non seulement à celle de la ruralité et à celle du transport maritime et fluvial, comme le document l'énonce, mais bien aussi à la future Politique du patrimoine du Québec.

Un avenir pour Benny Farm

Des années 1800 jusqu'aux années 1940, le site de Benny Farm a appartenu à la famille écossaise du même nom. Au début de cette décennie, le gouvernement fédéral l'a acquis pour y construire un « ensemble résidentiel pour vétérans », conçu par l'architecte Harold J. Doran. Initialement composé de 384 logements répartis dans 64 immeubles, cette construction d'après-guerre s'inscrivait « dans la suite du programme de construction entrepris durant les années de guerre par la Wartime Housing Limited » (voir *Continuité*, n° 77).

Accueillant jusqu'à 2000 résidents, l'ensemble Benny Farm a subi au cours des années plusieurs changements; de nouveaux bâtiments ont notamment été construits et les locataires ont été déplacés.

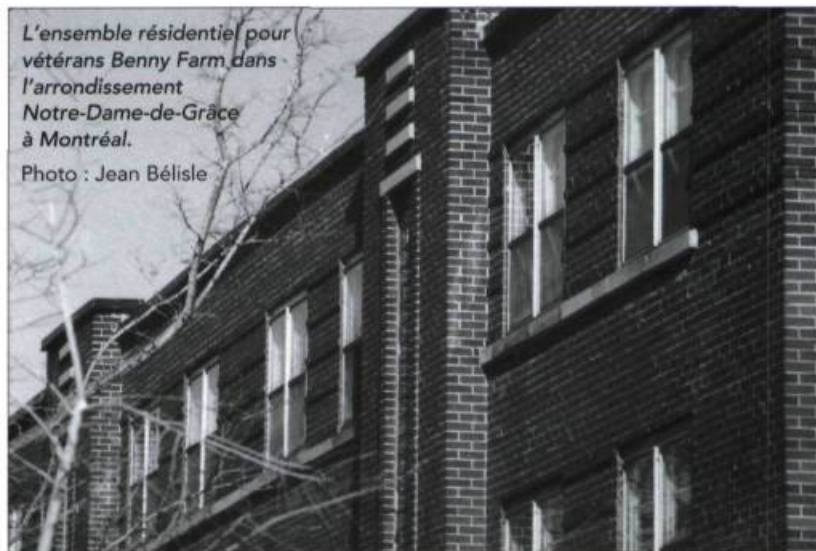
Plusieurs spécialistes du patrimoine considèrent aujourd'hui l'ensemble urbain Benny Farm, situé dans l'arrondissement Notre-Dame-de-Grâce à

Montréal, comme l'un des derniers exemples d'habitations construites par l'État fédéral. Mais plusieurs groupes d'intérêts divergent d'avis quant au sort à lui réserver...

UNE CONSULTATION DÉCISIVE

En juillet dernier, la Société immobilière du Canada (SIC) a mis en place un processus participatif qui semble vouloir être déterminant dans le dénouement de ce dossier. En effet, les rencontres du groupe de travail, formé de 12 personnes provenant de différents horizons, ont permis de dégager des objectifs communs. Ces objectifs ont par la suite guidé quatre firmes d'architectes qui ont proposé quatre plans de réaménagement débattus lors d'une consultation publique.

À la lumière des commentaires recueillis lors de cette consultation publique, le groupe de travail a formulé des recommandations à la Société



L'ensemble résidentiel pour vétérans Benny Farm dans l'arrondissement Notre-Dame-de-Grâce à Montréal.

Photo : Jean Bélisle

immobilière du Canada quant à la firme d'architectes à retenir et au projet à réaliser. C'est finalement le projet de la firme d'architectes Saïa Barbarese qui a été choisi et présenté à la Ville de Montréal en début d'année 2003.

Le CMSQ se réjouit que Benny Farm soit recyclé. Il félicite les intervenants d'en être arrivés à un consensus. Puisse ce projet de réaménagement de l'ensemble

Benny Farm figurer comme un exemple du respect à accorder au patrimoine montréalais. Pour en savoir plus sur Benny Farm et les derniers développements du dossier, vous pouvez consulter ce site Internet : www.bennyfarm.org/fr/home.htm



L'usine L'Hoir à l'anse Hadlow à Lévis.

Photo : Constance Lamoureux

L'avenir de l'usine L'Hoir

En décembre dernier, le CMSQ apprenait que l'usine L'Hoir, un complexe industriel patrimonial situé à l'anse Hadlow à Lévis, était menacée de démolition pour laisser place à des condominiums. En fait, ce n'est pas seulement le complexe industriel patrimonial qui est menacé, c'est aussi le site exceptionnel sur lequel se trouve l'usine. Un site porteur d'histoire qui devrait rester entièrement accessible au public et être mis en valeur.

L'usine L'Hoir, située en bordure du fleuve, rue Saint-Laurent, fait partie du paysage lévisien depuis 1939. On y produisait à l'origine des seaux en aluminium destinés aux acériculteurs. Comme nous l'apprend le bulletin de l'Association québécoise pour le patrimoine industriel (AQPI), l'usine a été construite en trois étapes. La première partie a été construite en 1939 par l'architecte lévisien René Blanchet. La section centrale, avec ses fenêtres de type *shed* (ces fenêtres sur la toiture en dents de scie de certaines usines), la zone de manutention (aujourd'hui disparue) et l'aile du gardien des bureaux, a été construite plus tard, dans les années 1940. La section la plus récente, aux lignes modernistes audacieuses, date des années 1950. L'architecte québécois Henri Talbot en est le concepteur.

L'intérêt architectural de ce complexe industriel réside dans le style retenu par les trois concepteurs, dans le choix du type de structure et dans l'aménagement des bâtiments. Les murs de l'usine en blocs de terre cuite révèlent des traditions constructives européennes. Les fenêtres de type *shed* retiennent également l'attention. Ce modèle peu commun au Québec a la particularité d'offrir un éclairage abondant à l'intérieur de l'usine. Par ailleurs, les bâtiments sont disposés de façon à constituer un véritable ensemble industriel, complété par deux anciennes résidences du propriétaire situées à proximité. L'une de celles-ci est la célèbre maison natale de l'écrivain Louis Fréchette, reconnue bien culturel.

Le site du complexe industriel L'Hoir ajoute à sa valeur. Sa situation privilégiée en bordure fluviale, à deux pas de la piste cyclable, permet de multiples possibilités de recyclage et de mise en valeur.

Le complexe industriel L'Hoir représente un important élément du patrimoine industriel, du point de vue tant architectural que symbolique, puisqu'il a longtemps été associé à une ressource naturelle qui fait la fierté des Québécois, le sirop d'érable.

Gilles Lehouillier, conseiller municipal de Lévis, a demandé qu'un moratoire soit décrété jusqu'à l'adoption d'un plan de développement du littoral. Pour sa part, le CMSQ a envoyé une lettre à la ministre de la Culture et des Communications (MCCQ) pour souligner la valeur patrimoniale et architecturale de l'usine L'Hoir. Le ministère a fait savoir au CMSQ qu'il se penchait déjà sur la question et qu'il collaborait avec un organisme du milieu qui travaille à un projet à caractère culturel, soit la transformation du complexe en ateliers d'artistes.

Comités Avis et prises de position du Conseil des monuments et sites du Québec

MEMBRES OUEST DU QUÉBEC

Jean Bélisle, historien de l'art; Isabelle Bouchard, consultante en patrimoine; Susan Bronson, architecte; Isabelle Brosseau, étudiante; Claire Garon, gestionnaire en environnement; Michel Prévost, archiviste.

MEMBRES EST DU QUÉBEC

Daniel Arsenaault, archéologue; Daniel Bouchard, avocat; Clermont Bourget, urbaniste; Fabienne Dornic, architecte stagiaire; Martin Dubois, consultant en patrimoine; Clément Gamache, citoyen; Pierre Larochelle, professeur en architecture; Maryse Vaillancourt, historienne de l'architecture; Anne Vallières, architecte.

POUR INFORMATION :

Lucie Ramsay, agente de liaison
Comité APP, région de l'Ouest du Québec: École d'architecture, Faculté d'aménagement, Université de Montréal, C.P. 6128, succ. Centre-Ville, local 2006, Montréal (Québec) H3C 3J7
Tél.: (514) 343-7413 • Téléc.: (514) 343-2042
cmsq@megaquebec.net

Catherine Lord, agente de liaison
Comité APP, région de l'Est du Québec: 82, Grande Allée Ouest, Québec (Québec) G1R 2G6
Tél.: (418) 647-4347 ou 1 800 494-4347
Téléc.: (418) 647-6483
cmsq@megaquebec.net